



Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 7 novembre 2024 – 20h00
Grande Salle du Motty

Présidence : M. Bernard Cottier

Scrutateurs : Mme Anuta Pichon - M. Nicolas Morel

Secrétaire : Mme Silvana Passaro

Secrétaire suppléante : Mme Fiona Calame

Huissier : M. Florent Durussel

Ordre du jour - Modifié

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 octobre 2024**
5. **Assermentation / élection**
6. **Préavis 2024/11 : Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens, secteur 15 – Terrains de football / route de Praz Véguey**
7. **Droit d'initiative**
 - a. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb : **Mesures de prévention et de sensibilisation en matière de Santé à Ecublens.**
 - b. Développement du postulat de Mme la Conseillère Maya Frühauf : « **Quel est le potentiel d'un plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens ?** »

- c. Autres interventions (postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)

8. Communications municipales

- a. Communications écrites
- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

9. Divers

M. le Président

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Monsieur l'Huissier,

Monsieur le Technicien,

Mesdames les Secrétaires,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Conseil communal du 7 novembre 2024.

1. Appel

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vous annonce que ce soir, M. le Conseiller Claudio Eyrauch, sous la supervision de Mme la Secrétaire suppléante, Fiona Calame, s'occupera de gérer les zapettes. En effet, il la remplacera durant son congé maternité.

J'ai entendu quelques remarques et commentaires sur cet appel par vote électronique, qui rend ce point moins interactif que l'appel nominatif par le nom de chacun, sans compter, le plaisir d'écouter la douce voix de notre Secrétaire, Silvana Passaro ...

Suite à notre discussion au Bureau, nous pouvons vous proposer qu'à l'appel de votre nom par la Secrétaire, vous répondiez « présent » et annonciez simultanément votre présence à l'aide du bouton « entrée » de votre zapette.

Nous allons faire un petit sondage à main levée. Je prie celles et ceux qui souhaitent procéder à l'appel nominatif sont priés de lever la main.

C'est avec une petite majorité que nous allons combiner l'appel nominatif et le vote électronique

Je passe la parole à Mme la Secrétaire pour l'appel.

- ⇒ **L'appel et l'activation des zapettes confirment la présence de 56 Conseillères et Conseillers sur 72, 15 personnes sont excusées et un Conseiller absent.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Giuseppe Alongi, Christine Bolatdemirci, Pierre Chapuisat, Sandra Chevalley, Mattia De Cagna, Ophély Gabriel,

Daniel Gonzalez, Jade Hänni, Lorik Hyseni, José Lourenco Jorge, Anne Oppliger, Diego Rindisbacher, Yasmina Sandoz, Goran Savic et Stefania Vero.

Conseillères et Conseillers absents : M. Rexhep Shala

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : -

Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 29.

J'excuse l'absence de Mme la Municipale Pascale Manzini au Conseil de ce soir.

POINT 2 : Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau.

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal pour l'événement suivant :

- Le 2 novembre 2024, l'inauguration du « Street Workout » au collège d'Epenex

Au chapitre des correspondances

Le 9 octobre Stratégie et développement de l'Ouest lausannois : Demande des dates 2025, calendrier du Conseil.

Je lui ai aimablement répondu que le premier semestre 2025 est publié et de contacter le greffe pour les prochaines dates, dès qu'elles seront connues.

Le 11 octobre, j'ai reçu un mail de M. Hugo Hayoz, collaborateur du service externe de Silidur SA et responsable pour la suisse romande avec des produits Silisport : Réfection des places de jeux de Veilloud et de la Coquerellaz à Ecublens/VD.

Je lui ai aimablement répondu que le sujet n'est pas de la compétence du Conseil et de s'adresser au service compétent de la Commune.

⇒ **Annexe 1**

Au chapitre des communications présidentielles

Dans cette période d'automne avec une actualité bien troublée, je souhaite transmettre 2 courtes citations positives qui ont retenu mon attention.

Nelson Mandela a dit : « Un gagnant est un rêveur qui n'abandonne jamais »

Auquel, on peut compléter avec Antoine de Saint-Exupéry : « Fais de ta vie un rêve, et d'un rêve, une réalité »

Je souhaite, maintenant, partager avec le Conseil en toute transparence quelques échanges avec notre Préfet.

Dans le cas d'un groupe qui a peu de membres ...

- **Est-il possible de nommer un ou une scrutatrice pour une Commission ad hoc ?**

« Conformément à l'article 45 de votre règlement, sachant que le Bureau nomme les commissions ad hoc, il est recommandé de ne pas désigner un(e) scrutateur-trice comme commissaire. Je vous invite à laisser le groupe politique prendre ses responsabilités ».

Dans le cas d'un groupe qui manque de membres, peine à recruter ...

- **Quel est le délai légal pour repourvoir un siège vacant au Conseil ?**

« Si tous les suppléants de la liste ont accepté ou refusé leur élection et que le parti doit malgré tout repourvoir un siège vacant, il peut présenter une personne de son choix, munie des six signatures des parrains de la liste au moment du dépôt des listes en 2021, qui peut alors être valablement élue. Si le parti est dans l'incapacité de trouver une candidature, le Bureau peut notifier au parti qu'il dispose d'un délai légal de 5 semaines pour en trouver une, conformément aux articles 84, 85 et 108 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Une fois ce délai échu et en l'absence de candidature, le Bureau peut décider que le siège restera vacant jusqu'à la fin de la législature, entraînant ainsi la perte de tout droit à ce siège pour le parti. Vous, en tant que Bureau, avez la latitude de décider si vous souhaitez appliquer strictement cette règle de perte de siège ou si vous préférez laisser l'opportunité au parti de trouver une personne malgré l'expiration du délai de 5 semaines. Dans les deux cas, je vous recommande de consigner par écrit votre décision dans un procès-verbal du Bureau et de la communiquer clairement aux présidents et chefs de partis.

Vous n'êtes pas tenu de proclamer une élection pour repourvoir le siège vacant ; ce dernier restera vide jusqu'à la fin de la législature. Vous êtes cependant tenu de procéder à une élection complémentaire dès lors que plus d'un cinquième des sièges du Conseil Communal sont vacants (art. 108 al. 2 et 3 LEDP).

Au vu de la situation et des prochaines élections communales et de l'organisation et coût d'une élection, au nom du Bureau, je propose au parti concerné, les Verts, de lui laisser l'opportunité de trouver une ou plusieurs personnes, sans appliquer le délai strict de 5 semaines ».

- **Aux questions liées au renvoi d'un préavis municipal, de sa procédure, utilisation et validité, je vous lis la réponse de notre préfet.**

« Il est effectivement possible de renvoyer un préavis à la Municipalité pour obtenir des compléments avant un vote. Bien que cela ne découle pas directement de la loi sur les communes ni de votre règlement, cette pratique s'appuie sur la doctrine.

Certains règlements prévoient également l'adoption de conclusions proposant au conseil de décider le renvoi à la municipalité pour nouvelle étude, possibilité qui, sur le principe, n'est pas contraire au droit cantonal supérieur. Cependant, il ne peut aboutir au renvoi direct à la municipalité, mais bien plutôt à l'ouverture d'un nouveau processus de traitement d'une proposition, c'est-à-dire formellement un vote sur la prise en considération, puis en cas d'acceptation de l'entrée en matière, le renvoi à la municipalité. Enfin, certains règlements

prévoient l'obligation d'y mentionner les observations éventuelles que des membres du conseil auraient adressées à la commission. [...] Ce renvoi n'intervient en principe qu'en cas de rejet du rapport ou d'un projet de décision, qu'il soit d'ailleurs déposé à l'initiative de la municipalité ou consécutivement à un postulat respectivement à une motion, c'est-à-dire d'une proposition émanant d'un membre du conseil. (cf. Equey, D. (2010). *Aspects juridiques de l'institution communale en droit vaudois – Le droit d'initiative des membres du conseil général ou communal et de la municipalité en droit vaudois.*)

Ce renvoi influence le message que le Conseil souhaite transmettre à la Municipalité. En effet, renvoyer un préavis pour des informations supplémentaires ou des modifications revient à refuser le préavis dans son état actuel. Je tiens à souligner que le Conseil ne doit pas abuser de cette pratique et ne devrait y recourir que lorsqu'un point du dossier nécessite véritablement des explications. Le Conseil ne peut dépasser les compétences qui lui sont attribuées par l'article 4 de la LC. À titre d'exemple, dans le cas d'un préavis demandant un crédit d'investissement pour la construction d'un arrêt de bus, seul le montant du crédit peut être amendé. En vertu de l'article 14 RCCOM, le Conseil est compétent pour accorder des crédits d'investissement. Toutefois, un amendement visant à conditionner l'octroi de ce crédit à l'ajout d'un toit végétalisé serait inadmissible (cf. Wernli J).

En résumé, le renvoi d'un préavis à la Municipalité pour obtenir des compléments est possible, mais doit rester dans le cadre fixé par le législateur. Vous pouvez demander des informations supplémentaires avant de vous prononcer sur un préavis, mais il ne s'agit pas d'un processus permettant d'influencer indéfiniment le contenu du projet afin qu'il corresponde aux souhaits du Conseil. Cette démarche n'entre pas dans les compétences du Conseil ».

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

Pour répondre à Mme la Conseillère Maya Frühauf, nous allons procéder à une modification de l'ordre du jour. Le Bureau tient à s'excuser auprès de notre Conseillère d'avoir oublié au point 7. Droit d'initiative d'y inclure « Développement du postulat de Mme la Conseillère Maya Frühauf : « Quel est le potentiel d'un plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens ? » ».

De ce fait le point 7b « Autres interventions » devient le point 7c.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que modifié.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote.

Je remercie les Scrutateurs de lancer le vote. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **55 OUI** que **l'ordre du jour tel que modifié est accepté.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 octobre 2024

M. le Président

Vous avez tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de se manifester.

Avant d'ouvrir la discussion, une modification a été demandée par le M. le Conseiller Lorik Hyseni à la page 16, il faut remplacer « Je propose à la Municipalité d'élargir la zone d'étude et la consacrer en zone d'utilité publique ». Par « Je propose à la Municipalité d'élargir la zone d'étude dans toute la zone de construction d'utilité publique du secteur du Pontet selon le Plan Général d'affectation (PGA) tout en tenant compte des acteurs d'utilité publique déjà présents dans la zone ».

M. le Municipal Germain Schaffner aimerait que l'on ajoute à la page 38,

« Concernant les travaux qui sont prévus en 2025 pour adapter, les ronds-points notamment pour le passage du bus 33, je n'ai pas connaissance à l'heure actuelle de surcoût ».

Avant d'ouvrir la discussion, nous avons choisi d'envoyer en annexes les rapports des commissions, tel qu'exprimé par M. le Conseiller José Birbaum. Le but principal du Bureau étant de répondre aux attentes exprimées par le Conseil.

La Municipalité est d'avis que cette abondance de papier est inopportune, contraire au plan climat communal et d'autre part pour disposer de l'ensemble des documents pour un sujet, il faudrait y inclure les préavis.

Je pose ici la question au Conseil : Cette façon de faire convient-elle à tout le monde ?

M. le Conseiller José Birbaum

Je remercie pour ce qui a déjà été fait pour ce Conseil. Ce n'est pas tellement pour le PV « Pour approbation » qu'il est important d'y annexer les rapports, mais pour les archives. Les rapports doivent figurer avec le PV sur le site internet afin que les lecteurs externes puissent comprendre et suivre les sujets de discussion. Il est important que le public ait, d'une façon ou une autre, un lien afin que la lecture du PV et des rapports puisse se faire aisément, d'autant plus que les rapports ne sont plus lus en séance du Conseil.

Je comprends bien que le surplus de papier ne soit pas la solution. Encore une fois, pour moi, il est important que le PV définitif ait toutes ses annexes disponibles facilement pour une lecture aisée.

J'en profite pour proposer deux modifications, à la page 31, il faut remplacer « de millions » par « deux millions ». La deuxième correction que je prie de faire, c'est à la page 40, « annexe 11 : image tirée de l'intervention de M. le Conseiller Birbaum », il faut lire « image tirée de l'intervention de M. le Conseiller Dudt ».

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je comprends l'intervention de M. le Conseiller Birbaum mais les rapports des Commissions sont mis sur le site internet de la commune après l'acceptation du PV.

Sur le site public, on y trouve aussi bien les rapports des Commissions ad hoc que ceux de la Commission des finances au même endroit que les préavis municipaux. Tout citoyen peut, de ce fait, avoir accès au préavis municipal et aux deux rapports des Commissions. C'est une décision que la Municipalité avait prise en 2021.

M. le Président

J'ouvre à présent la discussion sur le contenu du procès-verbal du 10 octobre 2024, en vous rappelant que seules les corrections sur le fond sont relevées ici.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote.

Je remercie les Scrutateurs de lancer le vote. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est à **avec 55 Oui**, 0 NON et 0 Abstention que le **procès-verbal du 10 octobre 2024 est accepté.**

5. Assermentation / élection

M. le Président

Conformément à notre ordre du jour, nous n'avons pas d'assermentation ni d'élection ce soir.

6. Préavis 2024/11 : Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens, secteur 15 – Terrains de football / route de Praz Véguey

M. le Président

A présent, je passe la parole à M. le Conseiller Ibarrola, rapporteur de la Commission ad hoc.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission se prononce favorablement, et vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis n°2024/11 telles que présentées.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Ibarrola pour son rapport et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel

La particularité de ce préavis réside dans le mode de financement de ces travaux. Le montant nécessaire pour leurs réalisations sera prélevé dans le fonds affecté de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, alimenté depuis plusieurs années par les

taxes de location des infrastructures. Son solde en fin 2024 sera d'environ 630'000.- Par conséquent, la subvention communale prévue de 73'000.- TTC, figurant au plan des investissements pour les années 2023-2028, ne sera pas utilisé...

Après courte délibération, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2024/11 tel que présenté.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Donzel pour son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion à l'Assemblée, la Municipalité souhaite-elle s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble de ce préavis.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2024/11 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/11,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 15, terrains de football jusqu'à la route de Praz Végué ;
2. d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 525'000.- TTC (cinq cent vingt-cinq mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 et 7 ci-dessus.

Nous pouvons passer au vote.

Je remercie les Scrutateurs de lancer le vote.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **54 OUI** – 0 NON et 0 ABSTENTION que le préavis **2024/11** tel que présenté est **accepté**.

7. Droit d'initiative

M. le Président

Nous commençons au point a) :

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb : Mesures de prévention et de sensibilisation en matière de santé à Ecublens.

Nous avons reçu la réponse écrite de la Municipalité concernant ce point. La Municipalité souhaite-t-elle rajouter quelque chose ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

Tout d'abord, je vous prie de nous excuser pour l'oubli des annexes lors du premier envoi de cette réponse.

Je remercie Mme Landry-Reeb pour son interpellation qui nous permet de parler d'un sujet qui tient à cœur de la Municipalité, notre santé.

3 services se sont attelés à répondre à vos questions précises et malgré les 10 annexes, cela n'est toujours pas exhaustif.

Le 5 octobre dernier, Unisanté nous a remis, le renouvellement du label Commune en santé avec, toujours, la plus haute distinction de 3 étoiles, récompensant le travail d'une administration soucieuse de sa population.

A cette occasion, j'ai eu l'honneur de remplacer Mme Manzini et j'ai délivré un discours qui devait être intéressant, puisque Unisanté m'a demandé l'autorisation de reproduire certains passages lors de la Conférence nationale de la promotion santé suisse.

Je vous raconte ceci, parce que si nous nous sommes contentés de répondre aux questions précises dans cette interpellation, tous les services communaux sont concernés par ce thème.

En effet, par exemple, lorsque le service des travaux planifie un plan « canopée », il plante des arbres pour apporter de la fraîcheur à nos habitants, ou lorsque le service de l'urbanisme propose des études sur l'implantation de nouvelles infrastructures, sur notre commune, nécessaires à notre population, il est attentif à avoir le moins d'impact possible sur nos terrains car nous devons préserver des lieux de verdure, de rencontres.

Lorsque le service des bâtiments et du développement durable propose un projet de « jardins extraordinaires », c'est non seulement répondre à une mesure de notre plan climat, mais cela contribue également au bien-être de la population.

Quand un jeune est en mission pour « coup d pouce », bien sûr, il est content de se faire un peu d'argent de poche, mais il crée également du lien intergénérationnel ou encore, lorsque le service de la culture développe des projets culturels pour tous, c'est notre intérieur que nous cultivons.

Mme Zürcher, d'Unisanté, a mis en avant quelques mesures que nous venons de développer. Elle a notamment cité Les projets participatifs « Epenex évolue » et maintenant « la Plaine évolue » qui me tiennent particulièrement à cœur, parce que non seulement mon service en est le leader, mais surtout, parce qu'ils sont le reflet de projets transversaux de collaboration entre les services, et qu'ils sont mis en place AVEC la population.

Si le dicton africain dit qu'il faut tout un village pour élever un enfant, on pourrait, par analogie, dire qu'il faut toute une commune pour rester en santé.

Oui, parce que si c'est le rôle d'une administration de mettre en place des prestations, et la dernière en date est la gym-poussette le dimanche matin, et la nouvelle grand-maman que je suis l'a testé pour vous dimanche passé, sans notre population et tous

ceux qui s'engagent bénévolement pour faire vivre, notamment, nos sociétés locales, tout ceci n'aurait aucun sens, parce que ces sociétés sont le cœur vivant de notre communauté, d'où l'importance d'en prendre soin.

Et je ne parle pas que de nos sociétés sportives qui nous aident à rester en forme. Quand notre chœur d'hommes, je pense à eux parce qu'ils sont en répétition actuellement pour préparer leur dernière saison, même s'ils prennent de l'âge, lorsqu'ils se rencontrent et chantent, c'est un partage d'amitié qui a un impact décisif sur l'état de santé de ses membres.

Toutes les activités de ces associations contribuent à améliorer l'environnement de notre commune et favorise la santé de nos habitants.

Toutes ces interactions sociales constituent une ressource et un facteur de protection de la santé tout au long de la vie.

Merci à chacun pour son engagement !

Vous le voyez donc, la santé est un bien commun et il revient à chacun de s'en préoccuper.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je ne regrette pas d'avoir posé la question à la Municipalité sur ce qui était fait en matière de prévention et sensibilisation à Ecublens. Je remercie pour cette réponse qui se veut exhaustive. Je suis sûre qu'avec les Conseillères et Conseillers avons découvert, avec une agréable surprise, tout ce qui se fait sur notre commune même si certaines choses ne sont pas toujours communiquées de façon explicite.

Je me permettrai, vu que nous avons reçu les annexes tardivement, de revenir sur la question au premier Conseil de l'année prochaine.

M. le Président

Nous passons au point 7 b) : Développement du postulat de Mme la Conseillère Frühauf : « Quel est le potentiel d'un plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens ? ».

Mme la Conseillère Maya Frühauf

J'aimerais développer le postulat que nous avons déposé le 13 juin dernier avec une dizaine de co-signataires et qui demande à évaluer le **POTENTIEL qu'aurait un plan de mobilité pour l'administration de la commune, faire un diagnostic selon la méthode du Canton**

Le mois de juin c'est vieux... Je vais reprendre les différents points dans mon développement.

J'aimerais rappeler ce qu'est un plan de mobilité, mettre en avant les avantages et casser quelques idées reçues et finalement expliquer pourquoi nous déposons ce postulat aujourd'hui.

Qu'est-ce qu'un plan de mobilité ?

Un plan de mobilité (PdM) est un outil de gestion pour permettre d'initier des changements significatifs dans les habitudes de déplacement domicile-travail des collaboratrices et collaborateurs des entreprises et des institutions publiques.

Ce plan se compose d'un ensemble de mesures incitatives visant à promouvoir une mobilité plus durable, capable de répondre aux problèmes liés au trafic motorisé, à la pénurie de parkings et au défi climatique.

C'est un outil qui a déjà fait ses preuves. De nombreuses communes et entreprises ont déjà mis en place un PdM pour leurs employés et employées, avec deux résultats principaux :

- Un report modal très significatif (donc un abandon de la voiture individuelle pour un autre mode de transport)
- Une amélioration des conditions de vie et de travail des employés (on constate que ces mesures sont adoptées facilement et que les employés sont satisfaits avec les mesures proposées (personne ne veut jamais revenir en arrière après avoir vécu avec un PdM))

Concrètement et schématiquement, les communes ou les entreprises proposent de payer une part importante des abonnements des transports publics, l'entretien des vélos – argent souvent généré par un stationnement payant.

Mettre en avant les avantages et casser quelques idées reçues

C'est un outil qui a fait ses preuves pour diminuer le trafic.

En proposant un ensemble de mesures ciblées aux comportements individuels de collaboratrices et collaborateurs, un Pdm est un moyen efficace prouvé d'avoir un report modal effectif vers les TP et mobilité active (MA). De très nombreuses administrations et entreprises montrent, tous les jours, que cela fonctionne. Donc moins de bouchons, moins de pollution. La ville de Nyon a très rapidement mesuré une diminution de 15 % de l'utilisation de la voiture. Et lorsqu'on sait que le transport génère près de 50% des émissions de GES, on voit que l'on parle de proportions qui sont significatives.

Etre un employeur moderne et responsable

Un PdM permet d'améliorer le bien-être des employés en encourageant une mobilité plus active (santé). En proposant des mesures incitatives intéressantes, Ecublens deviendrait un employeur attrayant. Dans une commune urbaine, bien irriguée par des TP, ces mesures sont attendues. Tout comme des mesures de télétravail, qui permettent aussi d'aller dans le sens d'une diminution du trafic individuel.

Un PdM permet de valoriser notre domaine public. Ecublens se distingue par un domaine public restreint. L'espace public dédié à des parkings gratuits pourrait être bien mieux utilisés, soit en les monétisant (parkings payants), soit en les végétalisant.

Un PdM permet d'être une commune exemplaire agissant pour son plan climat. La mise en place d'un PdM est clairement stipulée dans la mesure 3.2.11 du PCC. Elle relève aussi à juste titre que le plan de mobilité pour le personnel communal aura valeur d'exemple, en adoptant un plan ambitieux, la Commune peut montrer la voie à suivre.

Un PdM permet de se mettre en règle. Les entreprises et les institutions de plus de 50 employés ont l'obligation légale de mettre en place un PdM. La commune propose par ailleurs un soutien financier aux entreprises qui se lancent, par le biais du Fond d'Encouragement de l'Environnement Durable (FEED).

5 préjugés qui n'ont plus lieu d'être

Malheureusement, les PdM ont une mauvaise image au sein de la population. Ils sont l'objet de stéréotypes rétrogrades qu'il est largement temps de dépasser.

Ils sont lourds et rigides mais il existe suffisamment de recul pour mettre en place, un PdM, en bonne intelligence, basé sur des modèles existants. Les RH connaissant bien les employés et ils doivent être en mesure de proposer des solutions personnalisées et de s'adapter aux cas particuliers.

Les mises en place d'un PdM pourraient créer une mauvaise ambiance de travail mais avec des objectifs bien expliqués et les règles d'attribution transparentes, les PdM sont introduits facilement et agissent, bien au contraire, comme un élément fédérateur du groupe. Le rôle des RH est bien entendu déterminant pour proposer des solutions correspondant aux mobilités du personnel.

On pense aussi que les PdM vont limiter les possibilités de recrutement. C'est faux. C'est un préjugé dont l'origine repose sur le modèle désuet de l'employé moyen qui se rend forcément en voiture à son travail. Offrir des meilleures conditions de transports publics ou de mobilité active est un argument que la plupart des recruteurs utilise pour recruter les meilleurs.

On pense aussi que les PdM sont couteux. C'est faux. Les mesures incitatives sont en principe financées par les loyers perçus sur les parcs de stationnement du domaine public.

On dit aussi que les PdM sont injustes. Cela aussi est faux. Ils permettent une plus grande équité. La construction d'une place de parc coûte à la commune CHF 10'000.- et CHF 2'000.- d'entretien. Cette pratique équivaut à octroyer une subvention aux automobilistes, alors qu'en parallèle, les utilisateurs d'autres modes de transports ne reçoivent aucune compensation financière ou en nature.

Pourquoi ce postulat aujourd'hui ?

Il y a deux raisons :

Actuellement, le Canton propose gratuitement de réaliser un état des lieux couvrant à la fois les caractéristiques de la mobilité des employés et les offres de déplacements alternatives à la voiture individuelle. Ce diagnostic permet de déterminer le potentiel réel d'un PdM à travers trois indicateurs quantitatifs clairs (financier, climatique CO2, espace m²). Il est probable que le potentiel de la commune d'Ecublens soit élevé, car les services communaux sont bien desservis par les transports publics performants, et une majorité des collaboratrices et collaborateurs ont des horaires standards (sont sur les routes aux heures de pointe).

Pour les enseignants des Ecoles : Le Canton de Vaud travaille en ce moment à un PdM pour l'ensemble de son personnel, y compris pour les collaborateurs travaillant dans les écoles des communes. C'est donc le bon moment de se synchroniser avec le Canton et la commune d'Ecublens pourrait se doter du règlement des stationnements des employés cantonaux sur le domaine public communal. Nous avons entendu que le Canton cherche des communes pour une phase pilote. Ce serait certainement intéressant d'y participer.

Le moment nous semble donc opportun d'attaquer le sujet maintenant et de profiter de cette offre de diagnostic (en principe gratuite) du Canton.

⇒ **Annexe 2**

M. le Président

Je remercie Mme la Conseillère Frühauf pour le développement de son postulat. J'ouvre à présent la discussion sur le postulat.

M. le Syndic Christian Maeder

Bien que la Municipalité soit un peu surprise de voir apparaître à l'ordre du jour ce point nouveau, c'est volontiers que je vais passer la parole à Mme la Municipale Petoud.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Effectivement, j'ai su par un membre du Bureau durant notre séance de groupe mardi soir, que ce point allait être mis à l'ordre du jour. La Municipalité n'a pas pu se préparer à y répondre.

Lorsque vous avez déposé votre postulat au mois de juin, j'avais demandé à nos services quelques informations de la part des collaborateurs qui travaillent sur ce plan de mobilité.

Par rapport au groupe de travail du Plan Climat, nous avons des représentants des différentes communes. Nous avons décidé de faire un sous-groupe, une fois que le Plan Climat avait été accepté par le Conseil. Nous avons la chance d'avoir Mme Tiedemann, adjointe du chef de Service de l'Urbanisme, dans ce sous-groupe. Elle a fait une formation spécifique pour les plans de mobilité.

Je vais vous lire les informations qu'elle m'avait données au mois de juin. Pour votre information, lundi, nous avons eu un retour de ce groupe de travail sur les sondages faits, dont je vous parlerai plus tard ainsi que du budget.

Je vous lis les éléments transmis par Mme Tiedemann.

Les services communaux ont déjà repris l'élaboration du plan de mobilité de l'administration depuis 2023.

- S'agissant d'un sujet qui crée des tensions ils ont opté pour commencer par proposer des mesures positives, avec des incitations aux mobilités durables (piétons, vélos et transports publics).
- Un diagnostic a été élaboré lors de la réalisation du Plan Climat, les pratiques évoluant rapidement, une mise à jour du diagnostic est en cours ce mois de juin (via le questionnaire adressé à l'ensemble des employés).
- Pour guider ce plan de mobilité, un groupe porteur du projet a été formé avec des membres du personnel. Il est composé d'une personne des RH (Mme Oliva Aubert), du délégué à la durabilité (M. Gouhier) du délégué à la transition énergétique (M. Schneider) et de l'adjointe au chef de service de l'urbanisme (Mme Tiedemann). Cette dernière a également suivi la formation de mobility manager, spécifique à l'élaboration des plans de mobilité. Cette formation est soutenue par les cantons de Vaud et de Genève. On peut également relever que M. Schneider apporte aussi son lot d'expérience, ayant participé à l'élaboration du plan de mobilité de l'entreprise pour laquelle il travaillait précédemment.
- Pour atteindre l'auto-financement du plan de mobilité (parking payant) et un panel de mesures complet, il nous manque une politique de stationnement. La Ville d'Ecublens ne possède, en effet, aucune tarification des places de stationnement (nous avons uniquement des zones bleues 1h ou 4h). Faire

payer les places de parc aux employés engendrerait très vraisemblablement un report sur le domaine public (les employés iraient donc tous se parquer sur les places 4h gratuites).

Ceci est un frein pour aller plus vite dans le Plan de mobilité du personnel. Toutefois, sur le compte des Ressources humaines 130.3099.05, vous avez accepté pour 2024 un budget de CHF 15'000.- pour les tests. Ces 3-4 personnes vont dans les différents services et échangent avec leurs collègues pour les inciter et échanger sur la mobilité douce. Il y a eu aussi un cours de « remise en selle » qui a été apprécié. On pourrait aussi le proposer aux citoyens qui n'ont pas fait du vélo depuis un certain temps. Ce sont des éléments du budget 2024. Pour 2025, on vous proposera un budget à CHF 30'000.-.

Le diagnostic a été fait et quant au sondage, nous avons eu un retour ce lundi. Ce sondage effectué ce printemps et jusqu'en début juillet, environ 50 % des employés communaux ont répondu. À la suite de ces informations analysées par nos services, nous avons décidé, lundi, de vous faire une communication complète durant le Conseil du mois de février. Ce qui nous permettrait également, de vous donner les résultats des actions qui ont été faites durant cette année 2024. Ce vendredi se terminera la deuxième semaine de tests, pour les employés qui le souhaitent. Durant ces deux semaines, les volontaires se sont rendus à leur travail en transports publics.

Avant de pouvoir faire notre Plan de mobilité, nous devons faire notre politique de stationnement. Cela nous permettrait aussi d'avoir une équité entre les différents sites.

Nous avons aussi un vœu, pour un Plan de mobilité de la commune, de la Commission de gestion auquel nous allons répondre.

Nous avons décidé de vous communiquer tout cela en février. Nous vous invitons à attendre la communication et nous permettre ainsi de continuer de développer ceci. Cela nous permettra aussi de continuer à inciter nos collaborateurs à passer à une autre étape sans que cela soit compris comme une punition mais de leur donner envie avec le budget pour 2025 que l'on vous proposera.

Nous invitons à ne pas envoyer ce postulat à la Municipalité.

M. le Conseiller Michele Mossi

Il y a pratiquement 5 ans, quand j'étais Président de ce Conseil, j'ai retrouvé une phrase de mon discours de fin d'année que je vous lis. « Notre commune, mi-ville, mi-campagne, s'est engagée pour l'environnement. Fièvre d'être la première Ville verte de Suisse romande, avec son fond pour le développement durable, ne doit pas oublier qu'elle doit encore développer un vrai Plan de mobilité pour son personnel et pour l'utilisation des places de parc de ses bâtiments ».

Aujourd'hui, il est vrai que les entreprises se lancent pour faire un Plan de mobilité. Je suis surpris par le discours de Mme la Municipale Petoud qui nous dit que si les places de parc seraient payantes, le personnel ne prendrait pas les transports publics. Par contre, il ira se parquer sur les places publiques. Je trouve cela choquant.

Il y a une disparité. Si on prend un enseignant de l'école d'Ecublens qui se retrouve à enseigner à Lausanne, doit payer sa place de parc CHF 900.- alors qu'à Ecublens celle-ci est gratuite.

Honnêtement, je suis choqué par cette réponse et par cette non-envie de la Municipalité de se lancer dans un Plan de mobilité. C'est un encouragement pour toute

entreprise, tout employé et tout habitant de notre commune que notre commune se lance pour mettre en place ce plan pour son personnel.

De plus, comme il a été rappelé par Mme la Conseillère Frühauf, toute entreprise de plus de 50 employés est dans l'obligation de faire un plan de mobilité et la commune en fait partie.

M. le Syndic, Christian Maeder

Je ne suis pas sûr que Mme la Municipale Petoud ait parlé de place gratuite. Aujourd'hui c'est gratuit, en effet. Il est vrai que les enseignants d'Ecublens ont un avantage et loin d'être un privilège car il n'est pas garanti qu'ils aient une place, comme ceux qui paient un macaron sans avoir la certitude d'avoir une place.

Sans vouloir développer plus loin cet aspect qui fait partie des éléments du Plan de mobilité communal, j'aimerais répéter que ce Plan est en route. Peut-être que cela fait longtemps et que l'on ne va pas vite, toutefois, je peux vous garantir, que nos collaboratrices et collaborateurs, en particulier, ceux du Service de la mobilité, service de M. le Municipal Radice, sont sur ce sujet ainsi que Mme Tiedemann.

Si vous nous renvoyez encore un postulat et de ce fait, vous répondre par écrit les éléments qui sont déjà en route sur ce Plan de mobilité, pour nous c'est contre-productif. Ces mêmes personnes vont devoir préparer un texte, prendre du temps pour répondre au Postulat et vont probablement répéter ce que Mme Petoud vient de vous dire.

Je souhaiterais que ce soir, vous ne nous renvoyez pas le postulat et que vous attendiez la séance qui sera probablement celle de février où nous avons l'intention de communiquer la situation actuelle du Plan de mobilité de notre administration. Au mois de février, vous recevrez beaucoup d'éléments. Pour l'instant, nous essayons d'avancer le mieux possible avec le moins d'embûches possibles. Mais ces Plans de mobilité ne sont pas faciles, car nous souhaitons que les employés soient parties prenantes.

Mme la Conseillère Maya Frühauf

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Effectivement, je suis ravie d'entendre que des choses sont en cours. On peut attendre le mois de février si vous allez développer. Je pense qu'il serait important d'avoir des éléments quantitatifs pour savoir ce que vous visez comme report modal, avec des aspects de coûts et que l'on soit informé de manière détaillée sur ce qui va venir.

M. le Président

La parole n'est plus demandée. Je me tourne vers Mme la Conseillère Frühauf afin de savoir si elle décide de maintenir son postulat ou si elle accepte la proposition de la Municipalité, à savoir d'attendre l'intervention de celle-ci au mois de février.

Mme la Conseillère Maya Frühauf

Je maintiens mon postulat. Une réponse au mois de février peut tout à fait convenir.

M. le Président

Je rappelle, selon notre règlement, les 2 possibilités de traiter un postulat, soit le renvoyer à une Commission, soit le renvoyer à la Municipalité.

Mme la Conseillère Maya Frühauf

Je demande à ce qu'il soit renvoyé à la Municipalité.

M. le Conseiller Michele Mossi

Je voulais intervenir dans les divers sur ce point, mais compte tenu de ce vote, je le fais maintenant. On se retrouve dans une façon un peu particulière avec l'utilisation du vote électronique. Personne ne peut contrôler à l'affichage qui vote quoi, c'est comme si nous faisions un vote à bulletin secret. Je vous demanderai, pour ce vote, de faire le vote par levée de main.

M. le Président

Le système du vote électronique permet d'afficher les noms ce qui correspond le vote à main levée.

M. le Technicien me fait signe que l'affichage du grand écran ne fonctionne plus. De ce fait, nous allons devoir procéder au vote à main levée. Le premier est de savoir si les Conseillères et Conseillers suivent la demande de M. le Conseiller Mossi de voter à main levée sur cet objet.

De ce fait, je prie celles et ceux qui sont favorables au vote à main levée de lever la main.

⇒ C'est avec **26 OUI** – 21 NON et 3 ABSTENTIONS que le vote se fera à main levée.

Je prie celles et ceux qui pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité, lèvent la main.

⇒ C'est avec **25 OUI** – 24 NON et 5 ABSTENTIONS que le postulat est renvoyé à la Municipalité.

Nous passons au point 7c) Autres interventions.

M. le Conseiller Charles Koller

J'ai un vœu à faire à la Municipalité.

En février dernier, lors de la "Journée en faveur des personnes en âge AVS", j'ai eu l'honneur de prendre la parole pour représenter le Conseil communal.

Dans mon discours, j'ai voulu mettre en avant l'importance de cette journée dédiée aux aînés de notre commune, une occasion précieuse d'exprimer notre reconnaissance envers celles et ceux qui s'engagent encore grandement pour notre société.

J'ai alors relevé un point qui me tient particulièrement à cœur : le nom actuel de cette journée est "Journée en faveur des personnes en âge AVS", bien qu'il soit fonctionnel, il ne rend peut-être pas suffisamment hommage à la place qu'occupent nos aînés dans notre société.

J'émet le vœu suivant : renommer cette journée en "Journée en l'Honneur des Personnes en Âge AVS". Ce changement de nom serait un symbole fort, affirmant notre respect et notre gratitude pour leur parcours de vie.

⇒ **Annexe 3**

M. le Conseiller Daniel Sage

J'ai quelques questions à la Municipalité, concernant la construction du Domaine de la Vignette.

Depuis quelques jours, des travaux d'envergure ont débuté pour la construction du Domaine de la Vignette, situé au Chemin des Clos. Ce projet prévoit la construction de plus de 7000 m² pour accueillir 250 habitants. J'ai neuf questions pratiques sur cette construction.



- 1. Pourquoi un projet de cette ampleur n'a-t-il pas fait l'objet d'un Plan de Quartier ? Compte tenu de son impact sur tout le sud de la commune, une planification de quartier a-t-elle été discutée ?
- 2. Est-ce que les propriétaires contribuent aux frais « d'infrastructures et de financement de l'équipement communautaire », conformément à notre règlement ? À titre de comparaison, les propriétaires de « En Mapraz » sont soumis à une participation de 120 CHF/m² (préavis 2021/06) et ils prennent part à certains réaménagements routiers au Croset.
- 3. Pendant les travaux, les constructeurs utilisent un terrain communal en contrebas de la Coquerellaz comme un lieu de stockage de terre. Quelle est la nature de l'arrangement entre la commune, le constructeur et le loueur du terrain ? Est-ce que le voisinage a été informé de la période de dérangement ?
- 4. Les travaux génèrent déjà un trafic de camions jusqu'au fond de Ch. des Clos vers la zone de stockage. Ces camions croisent dangereusement des piétons dont pas mal d'enfants qui se rendent à l'école de la Coquerellaz. Le chemin n'a pas de trottoir et il n'y a aucune mesure de sécurisation destinée aux piétons. Quand est-ce que la situation va être sécurisée ? Il va de soi qu'il est urgent d'intervenir surtout dans cette période où les journées se font plus courtes.
- 5. Quel était le niveau de pollution du sol de la vigne ? Quels polluants ont été identifiés ? Le rapport d'étude de la pollution du sol pourrait-il être rendu public ?
- 6. Quel est le concept de rétention des eaux de pluie ? qui est maintenant exigé pour toute nouvelle construction, selon la mesure 2.2.5 du Plan Climat communal.
- 7. Est-ce qu'il est prévu des places de parc pour les voitures partagées ? comme Car Sharing Mobility.



- 8. La brochure de vente du projet mentionne curieusement une place déjà baptisée “Place Edmond Gilliard”. Est-ce une décision municipale ? Si oui, quels critères ont guidé ce choix ?
- 9. L’implantation des parkings en souterrain avec de longs accès entièrement enterrés nécessite un recours massif au béton avec des conséquences sur nos émissions directes GES. Est-ce que l’on peut avoir une estimation des émissions GES liées à la construction de l’ensemble en teqCO2 ? Quelle est la part des émissions GES de l’option “excavation et bétonnage souterrain” du parking ? Cela est-il conforme à notre trajectoire de réduction des rejets de GES ?

DOMAINE DE LA VIGNETTE



Je ne veux pas d’avoir de réponses tout de suite car il y en a un certain nombre mais j’en aimerais une sur la question de la sécurité qui me semble urgente.

⇒ **Annexe 4**

M. le Municipal Jean-Louis Radice

En effet, il y a toute une série de questions que pose M. le Conseiller Sage qui mérite des réponses.

Je pourrais globalement répondre qu’une partie des questions qui ont été posées, M. Sage aurait pu trouver les réponses en consultant le dossier qui a été mis à l’enquête.

La première question est de savoir pourquoi un plan de quartier n’a pas été fait. Nous sommes dans une zone de petite densité sur une parcelle privée. En effet, le Conseil a adopté en 2019 le toilettage du RPGA qui est sorti de la révision du plan d’affectation communal et qui est actuellement en examen du Canton, dont le règlement est soumis à l’examen de la Commission municipale d’urbanisme. Nous avons traité plusieurs chapitres mais nous ne sommes pas au bout de cet examen.

Il y aura 65 logements qui seront construits sur cette parcelle. Il y a un seul accès. Vous pourrez remarquer que les places de parc n’apparaissent pas sur ce plan puisque, en effet, elles sont souterraines.

Les normes qui sont appliquées sont assez restrictives par rapport à ce qui avait été appliqué par le passé.

Si cette parcelle faisait l’objet d’un plan d’affectation, il y a fort à parier que le Canton qui souhaite une densification intense l’aurait exigée. Celle-ci ne correspondrait pas à la zone en question.

Concernant la taxe, celle-ci est perçue quand on développe un plan d'affectation de manière plus importante, comme par exemple, Croset-Parc. Ici, les seules participations concerneront la taxe sur le gain immobilier qui s'élève à 51% du bénéfice du promoteur.

Avant que ce chantier ait pu commencer, le service de l'archéologie a entrepris des recherches sur ce secteur qui se montent à plusieurs milliers de francs. Ces coûts sont à charge du promoteur. Cela a compliqué le chantier. Le développeur s'est organisé en stockant la terre végétale sur place, vu qu'elle va être réutilisée au terme du chantier. Au départ, il était prévu que cette terre soit stockée sur la parcelle même, mais à cause des fouilles, le développeur a dû s'adapter à la situation. Il a pu s'arranger avec le paysan.

Pour les questions de trafic, cela est géré par les surveillants du chantier en collaboration avec la Pol Ouest. Les normes de sécurité sont surement appliquées. Si vous observez des choses pas correctes, vous pouvez et devez-vous adresser à la Police en premier lieu.

Les questions de pollution ont fait l'objet d'analyses par les services compétents de l'Etat. Les résultats apparaissent dans les documents de la mise à l'enquête. Du moment que la Municipalité délivre un permis de construire, cela veut dire que tout est conforme.

En ce qui concerne le réseau des eaux de pluie, je ne peux pas vous répondre. Cela est de la compétence du Service des bâtiments et d'épuration des eaux.

Quant à la place « publique », elle n'est pas publique vu que nous sommes sur un domaine privé. De ce fait, je ne peux pas vous dire pourquoi il a été décidé de l'appeler ainsi.

Concernant les émissions d'effet de serre, je laisse les spécialistes répondre à cette question.

Je suis navré de ne pas pouvoir répondre plus exhaustivement à toutes les questions, mais nous le ferons en prenant connaissance du procès-verbal et nous reviendrons vers vous pour vous communiquer plus de précisions le cas échéant.

M. le Conseiller José Birbaum

Je dépose le « Rapport des délégués au Conseil intercommunal « sécurité dans l'Ouest Lausannois – année 2023-2024 ».

Je prie le Bureau de bien vouloir transmettre ce rapport aux membres de ce Conseil ainsi qu'aux membres de la Municipalité.

⇒ Annexe 5

A titre personnel, je dépose une interpellation sur 2 points qui ressortent de ce rapport.

Vous verrez dans l'analyse des comptes 2023 un paragraphe qui relate :

« S'agissant des facturations de services à des tiers, il est ressorti des discussions en plenum du Conseil intercommunal que la POL ne facture que CHF 1000.- forfaitaires pour le 1^{er} jour pour la sécurité fournie à la Vaudoise Arena, puis CHF 400.- pour le 2^{ème} jour, ce qui, de l'aveu même du Président du CoDir, est bas et constitue une aide financière à la Vaudoise Arena, dont bénéficie la commune de

Lausanne, puisque les plafonds de couverture de déficit prévus par la convention avec les autres instances signataires ont été atteints.

Première question :

Est-ce que notre délégué au CoDir de la POL était au courant, voire d'accord avec cette manière de procéder et si oui, en a-t-il informé ou demandé et/ou obtenu l'accord de la Municipalité d'Ecublens ? Si oui, jusqu'à quand la Municipalité entend-elle soutenir ce financement indirect complémentaire au subventionnement contractuel de la Vaudoise Arena ?

Je vous cite également un autre paragraphe de ce rapport.

« Nos Autorités communales d'Ecublens ont décidé il y a quelque temps une limitation de vitesse à 50 km/h sur un tronçon d'approx. 500m à l'av. du Tir Fédéral. Pour la 2ème année consécutive, les radars posés sur ce tronçon ont engendré en 2023 près de 7'000 amendes pour le seul délit de dépassement de vitesse, soit env. 20 amendes chaque jour de l'année, et autant que l'ensemble des délits d'amendes d'ordre détectés par les radars fixes dans tout l'Ouest lausannois.

La période d'adaptation étant largement dépassée, il faut admettre aujourd'hui que si rien n'est entrepris pour rétablir la situation antérieure ou pour rendre plus attentifs les automobilistes à cette limitation à 50 km/h particulièrement insolite (signalisation au sol par exemple), ce tronçon va constituer de manière durable un piège pour les automobilistes qui ne fera pas la fierté de notre commune ».

Deuxième question :

Quelle a été la motivation de la Municipalité pour faire baisser sur ce court trajet la vitesse à 50 km/h ? Dans un tel cas, les services cantonaux ad hoc doivent-ils être consultés et si oui, quel a été leur avis ? Avec le recul et les difficultés rencontrées par les automobilistes à respecter cette limitation, considère-t-elle toujours la limitation à 50 km/h sur ce tronçon opportune et si oui, entend-elle au moins prendre des mesures pour rendre plus évidentes cette limitation de vitesse, en vue de tenter de réduire le nombre d'infractions ?

⇒ **Annexe 6**

Mme la Conseillère Silvana Passaro

J'aimerais déposer un vœu adressé à la Municipalité.

Les réseaux sociaux communaux et les sociétés locales : partenariat à développer.

Nous avons la chance d'être sur une commune qui a de nombreuses sociétés locales ; comme la Jeunesse d'Ecublens en passant par le Club de foot, des 55et+ au Billards de l'Ouest et j'en passe.

Toutes ces sociétés font, chacune de leur côté, de la publicité pour leurs événements sur leurs propres réseaux sociaux.

A plusieurs reprises, il a été demandé que les pages des réseaux sociaux de la commune relayent les événements des sociétés locales. Le ou les responsables de ces canaux ont répondu que « seuls les événements organisés par la commune sont publiés sur leurs réseaux ».

Il me semble qu'une commune doit promouvoir, avec les moyens à sa disposition, toutes les manifestations organisées par ses sociétés locales.

De ce fait, j'émetts le vœu que la Municipalité soutienne la diffusion des événements organisés par les sociétés locales en demandant à leur service « réseau social » de publier toutes les manifestations.

⇒ **Annexe 7**

M. le Conseiller Daniel Sage

Je remercie M. le Municipal Radice d'avoir répondu à plusieurs de mes questions.

J'aimerais émettre un vœu.

« Ecublens, Ville et Campagne, j'ai mal à ma campagne ».

- La ferme au bas de la route de Villars, rasée en 2022
- La maisonnette, route de la Colline, démolie en 2023
- La ferme au giratoire Colline/Neuve, rayée en 2024
- La vigne du Chemin des Clos, totalement arrachée en 2024
- La ferme et la capite de la Vignette, détruites en 2025
- Le maraîchage et les moutons de Bassenges, porté disparus en 2026
- La ferme de Bassenges, transformée en 2027

Cette liste est déroutante pour une commune qui se revendique à la fois ville et campagne. Elle n'est probablement pas tout à fait exacte, mais elle reflète le sentiment de désarroi de nombreux habitantes et habitants face à la disparition rapide de lieux emblématiques de notre identité « Campagne ». Ces lieux sont des témoins d'une histoire partagée qui s'effacent irrémédiablement. C'est comme si une part de notre identité, de notre ADN, nous échappe.

Et ce n'est pas tout ! Les grands projets routiers vont encore secouer un peu plus notre identité campagnarde, la voie de contournement du Chemin de la Motte, la Route Neuve avec un trafic triplé, la jonction autoroutière avec ses saccages des rives de la Venoge.

Alors, sommes-nous condamnés à voir disparaître une part de notre identité ?

Évidemment, il y a toujours mille et une bonnes raisons pour justifier ces destructions. Parfois même, ce sont de bonnes raisons, comme la construction d'une garderie, ou des logements modernes à loyer modéré. Mais il faut l'admettre, malgré sa bonne volonté, la commune se retrouve impuissante face aux droits des propriétaires privés, ce qui nous laisse démunis devant cette spirale de destruction. Chaque projet, pris isolément, peut être tout à fait légitime et fondé, mais cela ne garantit pas une cohérence d'ensemble capable de préserver notre âme campagnarde. Même en sélectionnant les meilleurs joueurs de foot du monde, vous n'aurez pas une équipe gagnante s'il manque une cohésion, une identité forte et un leadership pour l'incarner.

Les éléments d'identité ne sont malheureusement pas gravés dans le plan directeur communal ou dans les règles cantonales de protection du patrimoine. C'est bien à nous, responsables politiques, d'orienter le développement en accord avec ce que nous définissons comme notre identité. Je n'ai pas de solution miracle, mais je crois

qu'il est urgent de s'interroger sur ce qui façonne notre identité. Une telle démarche a été entreprise par la Municipalité, avec succès, pour définir une l'image directrice « Campagne » de Renges. Mais c'est bien trop limité pour avoir un vrai impact à sur l'ensemble de la commune.

Par ce vœu, j'invite la Municipalité à expliciter ce qui est entendu par « Ville et Campagne », à inventorier les éléments matériels et immatériels qui participent à cette identité singulière, et à mettre en place des garde-fous pour pérenniser cette identité. Cela passe notamment par la préservation des espaces agricoles nourriciers (culture et élevage), le maintien des éléments paysagers et la sauvegarde du patrimoine bâti afin que notre belle commune soit à l'image de notre beau slogan "Ville et Campagne".

⇒ **Annexe 8**

M. le Conseiller Charles Koller

J'ai un second vœu pour la Municipalité.

Considérant :

- Les discussions ayant eu lieu lors du Conseil communal concernant le préavis n° 2021/26 sur les indemnités et traitements des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026,
- La nécessité de maintenir l'attractivité des fonctions municipales tout en assurant une juste rémunération en adéquation avec les charges de travail,
- L'importance de l'adoption d'un système de rémunération fixe pour les membres de la Municipalité, en remplacement du système actuel basé sur les vacations (système qui semble être soutenu par notre Conseil),

J'émet le vœu suivant :

Que la Municipalité soumette un nouveau préavis proposant l'adoption d'un système de rémunération fixe pour les membres de la Municipalité, en tenant compte :

- De la révision des taux d'activité et de rémunération basés sur la réalité des charges de travail,
- D'une comparaison actualisée avec les pratiques des communes similaires du canton

Que ce préavis soit soumis au Conseil avant les prochaines élections communales, afin de permettre une discussion et une décision avant la nouvelle législature.

⇒ **Annexe 9**

M. le Conseiller Daniel Sage

J'ai un autre vœu.

Plus de réfection routière sans repenser l'utilisation de l'espace public

Le revêtement du Chemin de la Dent d'Oche, situé en face de l'EPFL, a été refait récemment. Si j'ai bien compris, il s'agit d'un entretien de surface pour prolonger la durée de vie de la route et non pour boucher des trous. Le revêtement a été refait à l'identique, suivant la même doctrine du tout-voiture des années 80.

Je regrette que l'on n'ait pas saisi l'opportunité de ces travaux pour repenser l'espace public en le modernisant et en le rendant plus végétalisé et plus convivial pour l'ensemble des usagers en mobilité active. Sur le Chemin de la Dent d'Oche, il y a quand même pas mal de place, peu de circulation, pas de bus, et il n'y a pas de pression de stationnement. En supprimant quelques places de stationnement, il me semble que l'on aurait donc pu faire quelque chose de mieux. Par exemple, on aurait pu aménager un cheminement piéton agréable, avec des haies, des arbustes, des surfaces perméables en le raccordant au sympathique espace vert qui vient d'être rénové.

J'ai l'impression que l'on a perdu une belle occasion de répondre à toutes une série de mesures du Plan Climat communal, **arborisation** (2.1.2 et 2.2.1), eaux de ruissellement (2.2.5), surfaces perméables (2.2.7), couronne des arbres (2.2.9), végétalisation des cheminements (2.3.3), axes routiers apaisés à l'échelle humaine (3.1.1), partage équitable de l'espace public (3.1.1), remplacement de places de stationnement (3.1.2), adaptation du nombre de places de stationnement (3.1.3).

Je formule le vœu qu'à l'avenir, tous les réaménagements et les travaux d'entretien de routes soient une occasion de transformer l'espace public, en ayant l'ambition de le rendre cohérent avec les objectifs de notre Plan Climat communal et en améliorant l'usage du sol.

⇒ **Annexe 10**

Je profite d'avoir la parole pour remercier la Municipalité pour la très belle réalisation du Street Workout qui a été réalisé à Epenex. C'est un lieu qui peut attirer les jeunes d'Ecublens. On espère que cela fera des petits bébés ailleurs sur la commune.

8. Communications municipales écrites et orales

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la communication municipale écrite :

- 1. Décompte de clôture – Préavis n° 2017/03 – « Nouvelle construction scolaire – Collège Croset-Parc – Demande d'un crédit de construction »...**
- 2. Décompte de clôture – Préavis n° 2019/17 – « Mon Repos - Transformation de la salle des réceptions – Demande de crédit de construction »**

Nous passons maintenant au document "réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité".

Pour rappel, je n'ouvrirai pas la discussion sur ce point.

Nous avons reçu la réponse au vœu de Mme la Conseillère communale Frédérique Landry-Reeb déposé le 13 juin 2024 qui demande à la Municipalité d'organiser une séance d'information sur les quartiers durables, sur des solutions de mobilité agiles et modulables qui pourraient être mises en place, et d'obtenir ses intentions sur ces sujets.

Pour terminer, la Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole pour des communications orales ?

M. le Municipal Germain Schaffner

J'aimerais vous annoncer une séance d'information publique concernant le projet de gestion des crues et de renaturation de la Chamberonne. Celle-ci aura lieu le 13 novembre à 19h00 au Synathlon, bâtiment de l'Université. Le projet de renaturation est porté par l'entreprise de correction fluviale, ECF Chamberonne. Les partenaires sont, pour le Canton, la Direction Générale de l'Environnement, l'Université et les communes du périmètre, dont Ecublens. Lors de cette séance, il sera présenté aussi le projet Leusonna, une île aux oiseaux qui sera construite à l'embouchure de la Chamberonne.

Ces deux projets, la renaturation et Leusonna, seront mis à l'enquête du 19 novembre au 19 décembre.

9. Divers

M. le Président

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme Frédérique Landry-Reeb

En avance furieusement vers la fin de cette année et Noël s'approche également. Il arrive à beaucoup de monde de se retrouver à la veille de Noël et vos cadeaux ne sont toujours pas emballés. Vous y passez la nuit pour le faire.

Le jour de Noël, les cadeaux ont tous été éventrés et vous vous retrouvez avec tous les papiers d'emballage. Et cela génère des déchets.

Il y a une solution pour éviter ce gaspillage. Elle nous vient du Japon. Les Japonais emballent leurs cadeaux dans des tissus. Nous avons décidé, au sein de la Commission d'intégration d'organiser un atelier juste avant Noël, le 14 décembre, avec des tissus japonais de 14h00 à 17h00. Sont associées, à cela, deux Conseillères, Mmes Nahimana et Bortis Bagnoud et la déléguée Mme Simeone. Venez nombreux ! Les tissus sont fournis ou vous pouvez venir avec vos propres tissus. N'oubliez pas vos cadeaux !

M. le Conseiller Gérald Lagrive

J'ai une question pour M. Germain Schaffner. Pourrait-il répéter, s'il vous plait, l'heure de la séance pour la Chamberonne ?

M. le Municipal Germain Schaffner

La séance est à 19h00 au Synathlon à l'Université.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Je vous remercie.

La seconde chose, en tant que Président de l'ORPC ROL, Organisation régionale de la protection civile de l'Ouest Lausannois, j'ai l'honneur de vous annoncer que le budget 2025 a été accepté par cette Commission à l'unanimité.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

J'aurais aimé remercier Mme Landry-Reeb pour les délicieux gâteaux qu'elle nous a amenés et j'en profite pour lui souhaiter un excellent anniversaire.

Applaudissements de l'Assemblée

Mme la Conseillère Silvana Passaro

Comme on l'a dit tout à l'heure, Noël approche à grands pas. Je me fais la porte-parole de la Jeunesse d'Ecublens.

Cette année encore, la Jeunesse d'Ecublens met les bouchées doubles pour organiser son marché de Noël. Celui-ci aura lieu le samedi 14 et le dimanche 15 décembre, cette fois-ci au chaud dans cette même salle, la Salle du Motty.

Venez nombreux ! Venir soutenir la Jeunesse d'Ecublens et tous les artisans ! Je ne le dirai pas assez mais notre Jeunesse se meurt et elle a besoin de vous, de nous, pour survivre ! Merci pour eux !

M. le Président

La parole n'étant plus demandée je clos ce point.

Je vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu dans cette même salle le vendredi 6 décembre à **19h00**.

Suivra un apéro offert par la Municipalité et un repas. Vous recevrez prochainement toutes les informations à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos maintenant la séance en vous remerciant de votre participation.

Il est 21h55.

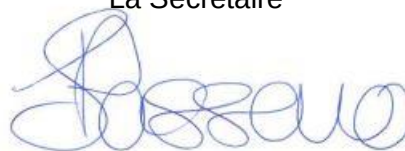
Le Président



Bernard Cottier



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

- 1- Mail de M. Hugo Hayoz
- 2- Postulat de Mme la Conseillère Frühauf
- 3- Vœu de M. le Conseiller Charles Koller
- 4- Questions de M. le Conseiller Daniel Sage
- 5- Rapport des délégués au Conseil intercommunal « sécurité dans l'Ouest Lausannois – année 2023-2024 – M. le Conseiller José Birbaum
- 6- Interpellation de M. le Conseiller José Birbaum
- 7- Vœu de Mme la Conseillère Silvana Passaro
- 8- Vœu de M. le Conseiller Daniel Sage
- 9- Vœu de M. le Conseiller Charles Koller
- 10- Vœu de M. le Conseiller Daniel Sage

De : Hugo Hayoz <hugo.hayoz@silidur.ch>

Envoyé : vendredi 11 octobre 2024 10:19

À : President Conseil <President.Conseil@ecublens.ch>

Objet : WG: #4831 Réfection des places de jeux de Veilloud et de la Coquerellaz et de Veilloud à Ecublens/VD

Bonjour

D'après ce que nous avons pu voir, vous êtes impliqué dans ce projet très intéressant.

Je vous fais parvenir en annexe nos brochures intéressantes, dans lesquelles nous indiquons ce que nous pouvons soutenir dans de tels projets.

Je suis le collaborateur du service externe de Silidur SA et responsable pour la suisse romande avec des produit Silisport.

Par un deuxième mail, vous recevrez les brochures de la pave Arena et de la pave climatique à trois couches, qui grâce à ses caractéristiques, devrait être installée dans chaque grande place.

Il s'agit bien entendu de mon propre avis concernant les effets du réchauffement climatique dans les grandes villes.

Nous avons le matériel adéquat, vous avez les idées pour le mettre en œuvre.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées et vous prie de croire à l'assurance de ma considération distinguée.

<https://www.silisport.com/>

<https://www.silidur.ch/de/>

Meilleures salutations

Hugo Hayoz
Conseil et vente

Région FR, GE, JU, NE, VD, VS

Mobil: +41 (0) 76 437 05 65



Botanico - Éléments de talus

- comme mur de soutènement ou autoportants
- faiblement ou fortement inclinés
- droits ou arqués

Plus d'informations **ICI**



silidur® – Produits pour le génie civil, le bâtiment, les routes et l'aménagement extérieur

Silidur AG, Niederfeldstrasse 5, 8450 Andelfingen
T +41 (0)52 305 22 11 www.silidur.ch

Filiale Basel:
Wannenweg 6, 4133 Pratteln
T +41 (0)61 378 79 80 www.silidur.ch

silisport® – Produits pour jeux, sports, fitness et loisirs

Postulat: Quel est le potentiel d'un plan de mobilité pour l'administration communale d'Ecublens ?

Développement

- Postulat déposé le 13 juin dernier avec une dizaine de co-signataires
- Demande à évaluer **le POTENTIEL qu'aurait un plan de mobilité pour l'administration de la commune, faire un diagnostic selon la méthode du Canton**
- Le mois de juin c'est vieux... -> je vais reprendre les différents points dans mon développement

Qu'est ce qu'un plan de mobilité ?

Mettre en avant les avantages et casser quelques idées reçues

Pourquoi ce postulat aujourd'hui

Qu'est ce qu'un plan de mobilité ?

Un plan de mobilité (PdM) est un outil de gestion pour permettre d'initier des changements significatifs dans les habitudes de déplacement domicile-travail des collaborateur·trice·s des entreprises et des institutions publiques.

Ce plan se compose d'un ensemble de mesures incitatives visant à promouvoir une mobilité plus durable, capable de répondre aux problèmes liés au trafic motorisé, à la pénurie de parkings et au défi climatique.

C'est un outil qui a déjà fait ses preuves. De nombreuses communes et entreprises ont déjà mis en place un PdM pour leurs employé·e·s, avec deux résultats principaux :

- Un report modal très significatif (donc un abandon de la voiture individuelle pour un autre mode de transport)
- Une amélioration ainsi leurs conditions de vie et de travail des employés (on constate que ces mesures sont adoptées facilement et que les employés sont satisfaits avec les mesures proposées (personne ne veut jamais revenir en arrière après avoir vécu avec un PdM)

Concrètement et schématiquement, les communes ou les entreprises proposent de payer une part importante des abonnements des transports publics, l'entretien des vélos – argent souvent généré par un stationnement payant.

Mettre en avant les avantages et casser quelques idées reçues

Avantages

C'est un outil qui a fait ses preuves pour **diminuer le trafic**.

En proposant un ensemble de mesures ciblées aux comportement individuel de collaborateur·trice·s, un pdm est un très moyen prouvé efficace d'avoir un report modal effectif vers les TP et mobilité active (MA). De très nombreux administrations et de très nombreuses entreprises montrent tous les jours que cela fonctionne. Donc moins de bouchons, moins de pollution. La ville de Nyon a très rapidement mesuré une diminution de 15 % de l'utilisation de la voiture. Et lorsqu'on sait que le transport

génère près de 50% des émissions de GES, on voit que l'on parle de proportions qui sont significatives.

Etre un employeur moderne et responsable.

Un PdM permet d'améliorer le bien-être des employés en encourageant une mobilité plus active (santé). En proposant des mesures incitatives intéressantes, Ecublens deviendrait un employeur attrayant. Dans une commune urbaine, bien irriguée par des TP, ces mesures sont attendues. Tout comme des mesures de télétravail, qui permettent aussi d'aller dans les sens d'une diminution du trafic individuel.

Valoriser notre domaine public. Ecublens se distingue par un domaine public restreint. L'espace public dédié à des parkings gratuits pourrait être bien mieux utilisés, soit en les monétisant (parkings payants), soit en les végétalisant.

Être une commune exemplaire agissant pour son plan climat. La mise en place d'un PdM est clairement stipulée dans la mesure 3.2.11 du PCC. Elle relève aussi à juste titre que le plan de mobilité pour le personnel communal aura valeur d'exemple: en adoptant un plan ambitieux, la Commune peut montrer la voie à suivre.

Se mettre en règle. Les entreprises et les institutions de plus de 50 employés ont l'obligation légale de mettre en place un PdM. La commune propose par ailleurs un soutien financier aux entreprises qui se lancent, par le biais FEED.

5 préjugés qui n'ont plus lieu d'être

Malheureusement, les PdM ont une mauvaise image au sein de la population. Ils sont l'objet de stéréotypes rétrogrades qu'il est largement temps de dépasser.

- **Les PdM sont lourds et rigides.** Il existe suffisamment de recul pour mettre en place un PdM en bonne intelligence basé sur des modèles existants. Les RH connaissant bien les employés doivent en mesure de proposer des solutions personnalisées et de s'adapter aux cas particuliers.
- **Les mises en place PdM pourraient créer une mauvaise ambiance de travail.** Avec des objectifs bien expliqués et les règles d'attribution transparentes, les PdM sont introduits facilement et agissent bien au contraire un élément fédérateur du groupe. Le rôle des RH est bien entendu déterminant pour proposer des solutions correspondant aux mobilités du personnel
- **Les PdM vont limiter les possibilités de recrutement.** Faux. C'est un préjugé dont l'origine repose sur le modèle désuet de l'employé moyen qui se rend forcément en voiture à son travail. Offrir des meilleures conditions de TP/MA est un argument que la plupart des recruteurs utilise pour recruter les meilleurs.
- **Les PdM sont coûteux.** Faux. Les mesures incitatives sont en principe financées par les loyers perçus sur les parcs de stationnement du domaine public.
- **Les PdM sont injustes.** Faux. Ils permettent une plus grande équité. Une place de stationnement gratuite à durée illimitée et la commune en coûte 10'000.- pour la construction (10'000 CHF en surface) et 2'000 CHF.

d'entretien. Cette pratique équivaut à octroyer une subvention aux automobilistes, alors qu'en parallèle, les utilisateurs d'autres modes de transports ne reçoivent aucune compensation financière ou en nature.

Pourquoi ce postulat aujourd'hui

2 raisons :

Actuellement, le **Canton propose gratuitement** de réaliser un état des lieux couvrant à la fois les caractéristiques de la mobilité des employés et les offres de déplacements alternatives à la voiture individuelle. **Ce diagnostic permet de déterminer le potentiel réel d'un PdM** à travers trois indicateurs quantitatifs clairs (financier, climatique CO2, espace m²). Il est probable que le potentiel de la commune d'Ecublens soit élevé, car les services communaux sont bien desservis par les transports publics (TP) performants, et une majorité des collaborateur·trice·s ont des horaires standards (sont sur les routes aux heures de pointe).

Pour les enseignants des Ecoles : Le Canton de Vaud travaille en ce moment à un PdM pour l'ensemble de son personnel. y. compris pour les collaborateur·trice·s travaillant dans les écoles des communes. C'est donc le bon moment de se synchroniser avec le Canton que la Commune d'Ecublens pourrait se doter du règlement des stationnement des employés cantonaux sur le domaine public communal. On s'est laissé entendre que le canton recherche des communes pour une phase pilotes. Ce serait certainement intéressant d'y participer.

Le moment nous semble donc opportun **d'attaquer le sujet maintenant** et de **profiter de cette offre de diagnostic** (en principe gratuite) du Canton.

Merci de votre attention



Ecublens VD, le 7.11.2024

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Vœu – <u>Renommer la journée en faveur des personnes en âges AVS</u>			
Mesdames, Messieurs les Municipaux, En février dernier, lors de la "Journée en faveur des personnes en âge AVS", j'ai eu l'honneur de prendre la parole pour représenter le Conseil communal. Dans mon discours, j'ai voulu mettre en avant l'importance de cette journée dédiée aux aînés de notre commune, une occasion précieuse d'exprimer notre reconnaissance envers celles et ceux qui s'engagent encore grandement pour notre société J'ai alors relevé un point qui me tient particulièrement à cœur : le nom actuel de cette journée est "Journée en faveur des personnes en âge AVS", bien qu'il soit fonctionnel, ne rend peut-être pas suffisamment hommage à la place qu'occupent nos aînés dans notre société. J'émet le vœu suivant : renommer cette journée en "Journée en l'Honneur des Personnes en Âge AVS". Ce changement de nom serait un symbole fort, affirmant notre respect et notre gratitude pour leur parcours de vie.  Koller Charles			



Type :

☐

Postulat

☐

Motion

☐

Amendement

☒

Autre (préciser) : Questions « Construction du Domaine de la Vignette »

Depuis quelques jours, des travaux d'envergure ont débuté pour la construction du Domaine de la Vignette, situé au Chemin des Clos. Ce projet prévoit la construction de plus de 7000 m² pour accueillir 25 habitants. J'ai neuf questions pratiques sur cette construction.

1. Pourquoi un projet de cette ampleur n'a-t-il pas fait l'objet d'un Plan de Quartier ? Compte tenu de son impact sur tout le sud de la commune, une planification de quartier a-elle été discutée ?

2. Est-ce que les propriétaires contribuent aux frais « d'infrastructures et de financement de l'équipement communautaire », conformément à notre règlement ? À titre de comparaison, les propriétaires de « En Mapraz » sont soumis à une participation de 120 CHF/m² (préavis 2021/06) et ils prennent part à certains réaménagements routiers au Croset.

3. Pendant les travaux, les constructeurs utilisent un terrain communal en contrebas de la Coquerellaz comme un lieu de stockage de terre. Quelle est la nature de l'arrangement entre la commune, le constructeur et le loueur du terrain ? Est-ce que le voisinage a été informé de la période de dérangement ?

4. Les travaux génèrent déjà un trafic de camions jusqu'au fond de Ch. des Clos vers la zone de stockage. Ces camions croisent dangereusement des piétons dont pas mal d'enfants qui se rendent à l'école de la Coquerellaz. Le chemin n'a pas de trottoir et il n'y a aucune mesure de sécurisation destinée aux piétons. Quand est-ce que la situation va être sécurisée ? Il va de soi qu'il est urgent d'intervenir surtout dans cette période où les journées se font plus courtes.

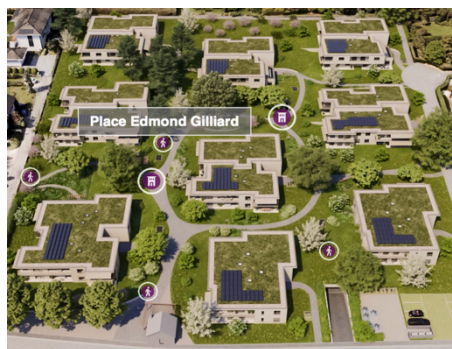
5. Quel était le niveau de pollution du sol de la vigne ? Quels polluants ont été identifiés ? Le rapport d'étude de la pollution du sol pourrait-il être rendu public ?

6. Quel est le concept de rétention des eaux de pluie ? qui est maintenant exigé pour toute nouvelle construction, selon la mesure 2.2.5 du Plan Climat communal.

7. Est-ce qu'il est prévu des places de parc pour les voitures partagées ? comme Car Sharing Mobility.

8. La brochure de vente du projet mentionne curieusement une place déjà baptisée "Place Edmond Gilliard". Est-ce une décision municipale ? Si oui, quels critères ont guidé ce choix ?

9. L'implantation des parkings en souterrain avec de longs accès entièrement enterrés nécessite un recours massif au béton avec des conséquences sur nos émissions directes GES. Est-ce que l'on peut avoir une estimation des émissions GES liées à la construction de l'ensemble en teqCO₂ ? Quelle est la part des émissions GES de l'option "excavation et bétonnage souterrain" du parking ? Cela est-il conforme à notre trajectoire de réduction des rejets de GES ?



Daniel Sage

DOMAINE DE LA VIGNETTE



CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS

RAPPORT DES DELEGUES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL « SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS »

ANNEE 2023-2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Les délégués de la commune d'Ecublens au Conseil intercommunal « Sécurité dans l'Ouest Lausannois », ci-après POL, se composent de

Membres délégués

M. Naser Iseni

M. Jean-Claude Mermimod

Mme Pamela Raboud

M. Stéphane Raveau

M. Alexandre Schelling

M. José Birbaum

Groupe politique

PSIG

UDC, vice-président dès le 15 novembre 2023

Forum

Forum

Les Verts, remplacé le 15.5.2024 par Nicolas Morel

PLR + ID, membre Commission de gestion jusqu'au 30.6.2024, remplacé par Nicolas Morel

1. Comité de Direction (CoDir)

Le comité de direction se réunit environ toutes les 3 semaines. En 2023, il s'est réuni à 16 reprises. Le règlement interne du comité de direction pour la législature, qui doit prévoir notamment une répartition des tâches entre municipaux délégués, est toujours en cours de travail.

M. Jean Cavalli est le délégué municipal pour Ecublens. Il fait partie des 4 délégués du CoDir pour les négociations avec la commission du personnel.

2. Activités du Conseil intercommunal du 1.7.2023 au 30.6.2024

Le Conseil intercommunal s'est réuni les 13.9., 15.11.2023 et le 15.5.2024. Il s'est prononcé sur divers préavis ainsi que sur :

2.1. Les comptes 2023

Les charges ont été globalement maîtrisées. La masse salariale, y compris les charges sociales, s'accroît de 3,3% par rapport à 2022, en raison principalement de l'indexation des salaires de 2,5%. A relever que cette indexation n'était pas prévue au budget 2023, mais qu'elle a été compensée par un sous-effectif de 6 ETP, dû aux difficultés de recrutement du personnel policier.

Dans les recettes, les amendes diminuent à 4'967'000 CHF soit 6% et se situent en dessous du budget à concurrence de 11%. La POL explique cette baisse par une diminution du nombre de contrôles radar ainsi que par des conditions de circulation plus apaisées en termes de vitesse, en raison de nombreux chantiers routiers générant une diminution de véhicules en infraction.

S'agissant des facturations de services à des tiers, il est ressorti des discussions en plenum du Conseil intercommunal que la POL ne facture que 1'000 CHF forfaitaires pour le 1er jour pour la sécurité fournie à la Vaudoise Arena, puis 400 CHF pour le 2^{ème} jour, ce qui, de l'aveu même du Président du CoDir, est bas et constitue une aide financière à la Vaudoise Arena, dont bénéficie la commune de Lausanne, puisque les plafonds de couverture de déficit prévus par la convention avec les autres instances signataires ont été atteints.

Pour l'année 2023, la participation aux coûts de la POL d'Ecublens pour 2023 se chiffre à 2'371'000 CHF, soit 187'000 CHF (./ 7,3%) inférieure à 2022 et ./ 16% par rapport au budget 2023.

2.2. Le rapport de gestion 2023

Voici quelques chiffres susceptibles de retenir particulièrement votre attention :

Interventions de la POL	2023	2022
Total des 8 communes de la POL (Ouest lausannois)	15'934	15 505
• <i>dont Ecublens</i>	1'917	1 689
Nbre d'amendes d'ordre	2023	2022
Total des 8 communes de la POL (Ouest lausannois)	66'824	72'704
• <i>dont à Ecublens</i>	11'719	12'443
Par la surveillance automatique du trafic (radars fixes)		
Total des 8 communes de la POL (ouest lausannois)	13'003	15'106
• <i>dont Ecublens *</i>	7'046 *	7'502

**Les 7'046 amendes correspondent à des infractions recensées par les 4 installations présentes sur la commune d'Ecublens, à savoir 2 au carrefour du Pontet, 1 sur le Tir-Fédéral à hauteur de Champ-Fleuri et 1 avant le Pont bleu, direction Crissier. Au carrefour du Pontet, il s'agit de 903 infractions pour le non-respect de la vitesse et 101 pour le non-respect de la signalisation lumineuse.*

Nos Autorités communales d'Ecublens ont décidé il y a quelque temps une limitation de vitesse à 50 km/h sur un tronçon d'approx. 500m à l'av. du Tir Fédéral. Pour la 2^{ème} année consécutive, les radars posés sur ce tronçon ont engendré en 2023 près de 7'000 amendes pour le seul délit de dépassement de vitesse, soit env. 20 amendes chaque jour de l'année, et autant que l'ensemble des délits d'amendes d'ordre détectés par les radars fixes dans tout l'Ouest lausannois.

La période d'adaptation étant largement dépassée, il faut admettre aujourd'hui que si rien n'est entrepris pour rétablir la situation antérieure ou pour rendre plus attentifs les automobilistes à cette limitation à 50 km/h particulièrement insolite (signalisation au sol par exemple), ce tronçon va constituer de manière durable un piège pour les automobilistes qui ne fera pas la fierté de notre commune.

Interventions de la POL sur Ecublens

	2023	2022
Concernant la circulation	427	357
dont		
• accidents	140	138
• contrôles circulation et radar	100	89
• contrôles de stationnement	100	53

Concernant l'atteinte au patrimoine	475	435
dont		
• vols simples	77	69
• vols qualifiés	39	29
• vols par effraction	70	71
• vols de véhicules	17	37
• vols avec violence	3	1
• dommages à la propriété	86	58
• autres	183	170

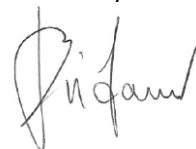
	2023	2022
Concernant l'atteinte aux personnes	856	748
dont		
• intégrité sexuelle	14	13
• nuisances sonores	168	143
• violences domestiques	19	12
• stupéfiants	19	23

L'activité de la POL est détaillée dans le rapport de gestion 2023.

<https://www.polouest.ch/rapport-de-gestion-2/>

Ecublens, le 7 novembre 2024

José Birbaum, délégué rapporteur



Interpellation

déposée lors du Conseil communal d'Ecublens du 7 novembre 2024

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Je dépose ce jour le rapport des délégués au Conseil Intercommunal « sécurité dans l'Ouest lausannois ». pour l'exercice du 30.6.2023-30.6.2024 . Je prie le bureau de bien vouloir transmettre ce rapport à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

A titre personnel, je dépose une interpellation sur 2 points qui ressortent de ce rapport.

Vous verrez dans l'analyse des comptes 2023 un paragraphe qui relate :

S'agissant des facturations de services à des tiers, il est ressorti des discussions en plenum du Conseil intercommunal que la POL ne facture que 1'000 CHF forfaitaires pour le 1er jour pour la sécurité fournie à la Vaudoise Arena, puis 400 CHF pour le 2^{ème} jour, ce qui, de l'aveu même du Président du CoDir, est bas et constitue une aide financière à la Vaudoise Arena, dont bénéficie la commune de Lausanne, puisque les plafonds de couverture de déficit prévus par la convention avec les autres instances signataires ont été atteints.

1^{ère} question :

Est-ce que notre délégué au CoDir de la POL était au courant, voire d'accord avec cette manière de procéder et, si oui, en a-t-il informé ou demandé et/ou obtenu l'accord de la Municipalité d'Ecublens ? Si oui, jusqu'à quand la Municipalité entend-elle soutenir ce financement indirect complémentaire au subventionnement contractuel de la Vaudoise Arena ?

Je vous cite également un autre paragraphe de ce rapport

Nos Autorités communales d'Ecublens ont décidé il y a quelque temps une limitation de vitesse à 50 km/h sur un tronçon d'approx. 500m à l'av. du Tir Fédéral. Pour la 2^{ème} année consécutive, les radars posés sur ce tronçon ont engendré en 2023 près de 7'000 amendes pour le seul délit de dépassement de vitesse, soit près de. 20 amendes chaque jour de l'année, et autant que l'ensemble des délits d'amendes d'ordre détectés par les radars fixes dans tout l'Ouest lausannois.

La période d'adaptation étant largement dépassée, il faut admettre aujourd'hui que si rien n'est entrepris pour rétablir la situation antérieure ou pour rendre plus attentifs les automobilistes à cette limitation à 50 km/h particulièrement insolite (signalisation au sol par exemple), ce tronçon va constituer de manière durable un piège pour les automobilistes.

2^{ème} question :

Quelle a été la motivation de la Municipalité pour faire baisser sur ce court trajet la vitesse à 50 km/h ? Dans un tel cas, les services cantonaux ad hoc doivent-ils être consultés et, si oui, quel a été leur avis ? Avec le recul et les difficultés rencontrées par les automobilistes à respecter cette limitation, considère-t-elle toujours la limitation à 50 km/h sur ce tronçon opportune et, si oui, entend-elle au moins prendre des mesures pour rendre plus évidente cette limitation de vitesse, en vue de tenter de réduire le nombre d'infractions ?

Ecublens, le 7 novembre 2024

Daniela Pichler
D. Pichler

G. Di Biase

Fredérique Landry-Reed
FREDERIQUE LANDRY-REED

José Birbaum

Buete Bischof

Eric Danuser
Cédric Sandoz
Tony Manière



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 7 novembre 2024

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Voeu : Les réseaux sociaux communaux et les sociétés locales : partenariat à développer			

Nous avons la chance d'être sur une commune qui a de nombreuses sociétés locales ; comme la Jeunesse d'Ecublens en passant par le Club de foot, des 55et+ au Billards de l'Ouest et j'en passe.

Toutes ces sociétés font, chacune de leur côté, de la publicité pour leurs événements sur leurs propres réseaux sociaux.

A plusieurs reprises, il a été demandé que les pages des réseaux sociaux de la commune relayent les événements des sociétés locales. Le ou les responsables de ces canaux ont répondu que « seuls les événements organisés par la commune sont publiés sur leurs réseaux ».

Il me semble qu'une commune doit promouvoir, avec les moyens à sa disposition, toutes les manifestations organisées par ses sociétés locales.

De ce fait, j'émet le vœu que la Municipalité soutienne la diffusion des événements organisés par les sociétés locales en demandant à leur service « réseau social » de publier toutes les manifestations.

Silvana Passaro



Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Vœu « Ecublens, Ville et Campagne, j'ai mal à ma campagne »			
• La ferme au bas de la route de Villars, rasée en 2022 • La maisonnette, route de la Colline, démolie en 2023 • La ferme au giratoire Colline/Neuve, rayée en 2024 • La vigne du Chemin des Clos, totalement arrachée en 2024 • La ferme et la capite de la Vignette, détruites en 2025 • Le maraîchage et les moutons de Bassenges, porté disparus en 2026 • La ferme de Bassenges, transformée en 2027 Cette liste est déroutante pour une commune qui se revendique à la fois ville et campagne. Elle n'est probablement pas tout à fait exacte, mais elle reflète le sentiment de désarroi de nombreux habitant·es face à la disparition rapide de lieux emblématiques de notre identité « Campagne ». Ces lieux sont des témoins d'une histoire partagée qui s'effacent irrémédiablement. C'est comme si une part de notre identité, de notre ADN, nous échappe. Et ce n'est pas tout ! Les grands projets routiers vont encore secouer un peu plus notre identité campagnarde, la voie de contournement du Chemin de la Motte, la Route Neuve avec un trafic triplé, la jonction autoroutière avec ses saccages des rives de la Venoge. Alors, sommes-nous condamnés à voir disparaître une part de notre identité ? Évidemment, il y a toujours mille et une bonnes raisons pour justifier ces destructions. Parfois même, ce sont de bonnes raisons, comme la construction d'une garderie, ou des logements modernes à loyer modéré. Mais il faut l'admettre, malgré sa bonne volonté, la commune se retrouve impuissante face aux droits des propriétaires privés, ce qui nous laisse démunis dans une spirale de destruction. Chaque projet, pris isolément, peut être tout à fait légitime et fondé, mais cela ne garantit pas une cohérence d'ensemble capable de préserver notre âme campagnarde. Même en sélectionnant les meilleurs joueurs de foot du monde, vous n'aurez pas une équipe gagnante s'il manque une cohésion, une identité forte et un leadership pour l'incarner. Les éléments d'identité ne sont malheureusement pas gravés dans le plan directeur communal ou dans les règles cantonales de protection du patrimoine. C'est bien à nous, responsables politiques, d'orienter le développement en accord avec ce que nous définissons comme notre identité. Je n'ai pas de solution miracle, mais je crois qu'il est urgent de s'interroger sur ce qui façonne notre identité. Une telle démarche a été entreprise par la Municipalité, avec succès, pour définir une l'image directrice « Campagne » de Renges. Mais c'est bien trop limité pour avoir un vrai impact à sur l'ensemble de la commune. Par ce vœu, j'invite la Municipalité à expliciter ce qui est entendu par « Ville et Campagne », à inventorier les éléments matériels et immatériels qui participent à cette identité singulière, et à mettre en place des garde-fous pour pérenniser cette identité. Cela passe notamment par la préservation des espaces agricoles nourriciers (culture et élevage), le maintien des éléments paysagers et la sauvegarde du patrimoine bâti afin que notre belle commune soit à l'image de notre beau slogan "Ville et Campagne".			
Daniel Sage 			



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 7 novembre 2024

Type :

☐

Postulat

☐

Motion

☐

Amendement

☒

Autre (préciser) : Vœu - Traitements et indemnités des membres de la Municipalité

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Considérant :

- Les discussions ayant eu lieu lors du Conseil communal concernant le préavis n° 2021/26 sur les indemnités et traitements des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026,
- La nécessité de maintenir l'attractivité des fonctions municipales tout en assurant une juste rémunération en adéquation avec les charges de travail,
- L'importance de l'adoption d'un système de rémunération fixe pour les membres de la Municipalité, en remplacement du système actuel basé sur les vacations (système qui semble être soutenu par notre Conseil),

J'émet le vœu suivant :

1. Que la Municipalité soumette un nouveau préavis proposant l'adoption d'un système de rémunération fixe pour les membres de la Municipalité, en tenant compte :
 - De la révision des taux d'activité et de rémunération basés sur la réalité des charges de travail,
 - D'une comparaison actualisée avec les pratiques des communes similaires du canton
2. Que ce préavis soit soumis au Conseil avant les prochaines élections communales, afin de permettre une discussion et une décision avant la nouvelle législature.

Koller Charles



Type :

☐

Postulat

☐

Motion

☐

Amendement

☒

Autre (préciser) : Vœu

Plus de réfection routière sans repenser l'utilisation de l'espace public

Le revêtement du Chemin de la Dent d'Oche, situé en face de l'EPFL, a été refait récemment. Si j'ai bien compris, il s'agit d'un entretien de surface pour prolonger la durée de vie de la route et non pour boucher des trous. Le revêtement a été refait à l'identique, suivant la même doctrine du tout-voiture des années 80.

Je regrette que l'on n'ait pas saisi l'opportunité de ces travaux pour repenser l'espace public en le modernisant et en le rendant plus végétalisé et plus convivial pour l'ensemble des usagers en mobilité active. Sur le Chemin de la Dent d'Oche, il y a quand même pas mal de place, peu de circulation, pas de bus, et il n'y a pas de pression de stationnement. En supprimant quelques places de stationnement, il me semble que l'on aurait donc pu faire quelque chose de mieux. Par exemple, on aurait pu aménager un cheminement piéton agréable, avec des haies, des arbustes, des surfaces perméables en le raccordant au sympathique espace vert qui vient d'être rénové.

J'ai l'impression que l'on a perdu une belle occasion de répondre à toutes une série de mesures du Plan Climat communal, arborisation (2.1.2 et 2.2.1), eaux de ruissellement (2.2.5), surfaces perméables (2.2.7), couronne des arbres (2.2.9), végétalisation des cheminements (2.3.3), axes routiers apaisés à l'échelle humaine (3.1.1), partage équitable de l'espace public (3.1.1), remplacement de places de stationnement (3.1.2), adaptation du nombre de places de stationnement (3.1.3).

Je formule le vœu qu'à l'avenir, tous les réaménagements et les travaux d'entretien de routes soient une occasion de transformer l'espace public, en ayant l'ambition de le rendre cohérent avec les objectifs de notre Plan Climat communal et en améliorant l'usage du sol.

Daniel Sage